

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
Le : 13 mai à 20 h 30
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,
s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de M. Henry SARRAZIN, Maire.
Date de convocation du Conseil : 7 mai 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20150521-2015-05-05-26-DE Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2015

Publication : 22/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



15 - 05 - 05 - 26

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER
Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, William PELLECUER, Gérard ESPINOSA, Nicolas
BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF, Cathy
VIGNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes ayant donné procuration : Isabelle MILESI à Claude CATHELIN, Isabelle
MORONVAL à William PELLECUER.

Absente excusée : Valérie BOURGARIT

Secrétaire de séance : Yves SAVIDAN.

Objet : CDG 34 : Autorisation de lancement d'une consultation pour conclure une convention de participation sur le risque santé des agents à partir du 01/01/2016.

Le maire expose au conseil que le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, permet aux employeurs publics d'aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire.

Les collectivités peuvent apporter leur aide au titre :

- du risque « santé »,
- du risque « prévoyance » (risque incapacité, invalidité et décès) qui est déjà mis en place pour notre collectivité auprès de la SMACL depuis le 1^{er} janvier 2013,
- soit au titre des deux risques.

Le CDG 34 envisage de lancer une consultation pour le compte des collectivités qui lui auront donné mandat, pour la mise en place d'une convention de participation pour le risque « santé » à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les collectivités pourraient ainsi bénéficier de conditions tarifaires mutualisées et faire des économies d'échelle.

C'est pourquoi le CDG 34 propose que le conseil lui donne mandat pour lancer la consultation des opérateurs de secteur.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil,

Oùï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de donner mandat au CDG34 pour lancer la consultation des opérateurs de secteur pour la mise en place d'une convention de participation pour le risque « santé » à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour extrait. Saussines, le 20 mai 2015
Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire. Publié le : 21.05.2015
Le maire informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de Montpellier dans le délai de 2 mois à
compter de la présente publication.

